

ÉCLAIRCISSEGE



AMIDIR®

La sélection dès la floraison
grâce au seul produit NAD du marché

AMIDIR® - AMM n° 2171307 - 28 g /kg 1-Naphthylacetamide - *Marque déposée et détenteur de l'AMM L Gobbi SRL - P261 Eviter de respirer les poussières. P273 Eviter le rejet dans l'environnement, P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon, P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P501 Eliminer le conteneur/ récipient en accord avec les réglementations nationales. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 366 378 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition SEPTEMBRE 2022.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.



Sensibilisation cutanée (catégorie 1), Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 3)

ATTENTION

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

MODE D'ACTION

AMIDIR® est un **régulateur de croissance** développé spécialement pour l'**éclaircissage précoce** des pommiers. C'est un produit **éclaircissant sélectif**. Le 1-Naphtyl acétamide appartient à la famille des auxines, hormones naturelles de croissance des plantes. AMIDIR® accentue le phénomène de **chute naturelle** des fruits et permet ainsi une **régulation de la charge des pommiers**.

LES ATOUTS

AMIDIR®, INTÉGRÉ DANS UN PROGRAMME D'ÉCLAIRCISSEMENT :

- Participe à l'**amélioration du calibre** des pommes
- **Favorise la floraison** l'année suivante (réduction de l'alternance et meilleur retour à fleur)
- Est particulièrement efficace pour **diminuer la fructification** sur bois d'un an
- Est un **produit sélectif** : pas de sur-éclaircissage
- Est **non russetant**.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CULTURE	CIBLE	DOSE HOMOLOGUÉE	DOSE RECOMMANDÉE	NOMBRE D'APPLICATIONS MAXIMUM	STADES D'APPLICATION	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Pommier uniquement	Prévenir et contrôler l'éclaircissage des pommes	2,86 kg/ha	1,75 kg/ha	1/an	Entre les stades BBCH66 et BBCH69	F (BBCH 69)	5 mètres

STADE OPTIMAL

FRUIT CENTRAL À 3 mm AU PLUS TARD STADE G

- Adapter le volume d'eau en fonction de :
 - **La végétation**
L'efficacité est liée à la quantité de substance active qui pénètre dans la végétation.
 - **Des conditions climatiques**
 - **Du matériel de pulvérisation**
- L'utilisation d'un adjuvant se justifie pour garantir une bonne pénétration du produit.
- Traiter par temps doux avec une forte humidité relative.

